

Réflexions sur la réussite éducative au Québec au-delà de la pandémie



Pour une éducation sur mesure

Un mémoire présenté par l'Association québécoise pour l'éducation à domicile (AQED) dans le cadre du Rendez-vous pour la réussite éducative : l'éducation au-delà de la pandémie

Avril 2021

Présentation et coordonnées de l'AQED

L'Association québécoise pour l'éducation à domicile (AQED) est une organisation citoyenne et bénévole, fondée en 1997 par des familles-éducatrices souhaitant mieux se soutenir dans leur projet d'éducation à domicile. Au printemps 2021, l'association regroupe plus de 2 500 familles, ce qui représente plus ou moins 5 000 enfants éduqués à domicile au Québec.

L'AQED est une organisation à but non lucratif et laïque. Ses décisions et ses actions sont fondées sur des faits et des résultats de recherches scientifiques reliées à l'apprentissage, à l'éducation à domicile et au bien-être des enfants ainsi que de leurs familles.

L'AQED s'est donné une mission en trois volets :

- Elle informe et apporte du soutien aux parents québécois qui choisissent de faire l'éducation à domicile.
- Elle représente ses membres auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, des centres de services scolaires et des autres organismes reliés à la jeunesse et à l'éducation.
- Elle soutient et défend les droits des parents d'éduquer leurs enfants selon la méthode pédagogique qu'ils privilégient, tout en protégeant les droits de l'enfant à recevoir une éducation saine et équilibrée.

Pour nous joindre

Pour toutes questions, veuillez nous écrire à administration@aqed.qc.ca ou nous contacter sur notre boîte vocale au 514-940-5334.

Axe 1 - La réussite éducative et le rattrapage

Question 1 : Quelles pistes d'action devraient être maintenues ou bonifiées?

Nous sommes d'avis que la suspension temporaire des examens ministériels devrait être maintenue. En février 2019, le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) a publié un *Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation : évaluer pour que ça compte vraiment*¹. Il y est clairement mentionné que les examens « ne communiquent pas une information claire sur ce que la personne a réussi et ce qu'il lui reste à maîtriser. Ils ne permettent donc pas de soutenir l'apprentissage et ne donnent pas nécessairement l'heure juste par rapport aux acquis. En outre, ils classent prématurément les individus, ce qui entraîne des dérives importantes. » Par la même occasion, une plus grande confiance dans le corps professoral pour une évaluation plus complète et représentative est souhaitable, et même nécessaire.

Par ailleurs, le prêt de tablettes et de matériel informatique à plusieurs enfants scolarisés en ayant besoin a été favorable à leur réussite en temps de pandémie. Ce matériel pourra continuer à être utilisé pour tous les enfants, dont ceux en difficulté, à moyen et long terme.

¹ Conseil supérieur de l'éducation. 2018. *Évaluer pour que ça compte vraiment*, Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2016-2018, Québec, Le Conseil, p. 38

Cette mesure devrait être bonifiée afin d'offrir le matériel de soutien nécessaire aux enfants qui poursuivent leur scolarisation à la maison comme prévu par le règlement sur l'enseignement à la maison, leur réussite éducative étant tout aussi importante que celle des élèves sur les bancs d'école.

Question 2 : Quelles nouvelles actions pourraient être déployées?

Il nous semble nécessaire d'offrir l'accès soit aux formations des adultes, soit à d'autres cours en ligne gratuits et pouvant mener à la sanction des études pour les jeunes de moins de 16 ans afin de leur permettre de terminer leurs études secondaires. De même, reconnaître sur un pied d'égalité le parcours adulte et celui en milieu scolaire pour ces élèves permettrait de contrer le décrochage scolaire en offrant une voie alternative à la réussite éducative.

De plus, la valeur finale de la note aux examens, ainsi que l'accès aux documents de pratique et de préparation, devraient être justes et équitables entre tous les élèves. Nous ne croyons pas qu'il soit équitable que la note d'un examen, ministériel ou autre, compte pour 100 % de la note finale des jeunes scolarisés à la maison en situation de sanction des études. Nous considérons cette mesure discriminatoire.

Nous croyons important, afin de favoriser une plus grande réussite éducative, que la sanction des études reflète les acquis réels des jeunes et que ceux-ci puissent être évalués par différents moyens, notamment par un titulaire de brevet d'enseignement. Celui-ci pourrait, par exemple, noter l'élève à raison de 50 % de la note finale, en évaluant l'ensemble de l'année scolaire à partir d'un portfolio.

Question 3 : Y a-t-il des acquis que nous pourrions conserver après la crise?

La nouvelle offre éducative en ligne est une source d'outils et de motivation pour les enfants scolarisés à la maison. Nous croyons que cela doit être maintenu et constamment amélioré. Nous souhaitons que les enfants recevant leur éducation à domicile puissent avoir accès aux mêmes ressources en ligne que les élèves inscrits à une école, et ce, peu importe leur centre de services scolaire (CSS) ou commission scolaire (CS) d'attache. Nous souhaitons l'égalité pour tous. L'opportunité de suivre des cours en ligne devrait être envisagée, sans être obligatoire, et offerte de façon à ce que les jeunes puissent y avoir accès durant les heures de cours et au-delà, l'enseignement à la maison étant riche, diversifié et suivant un horaire parfois non-conventionnel.

Axe 2 - L'organisation scolaire et les encadrements pédagogiques

Question 1 : Quelles pistes d'action devraient être maintenues ou bonifiées?

Certains CSS et CS offrent des cours en ligne pour les jeunes scolarisés à la maison. Cette pratique favorable à la réussite scolaire devrait être encouragée et développée afin que tous ceux le désirant y aient accès. Présentement, ces cours visent principalement ceux dispensés

au deuxième cycle du secondaire. Il est à noter que des enfants plus jeunes pourraient également grandement bénéficier d'une éducation optionnelle offerte en ligne. Cette offre devrait donc être encouragée et bonifiée pour tous les cycles du secondaire, et même du primaire, tout en demeurant non-obligatoire afin de respecter la liberté éducative des enfants en enseignement à la maison.

Question 2 : Quelles nouvelles actions pourraient être déployées?

Présentement, l'obtention du diplôme d'études secondaires (DES) est très difficile et inéquitable pour les jeunes éduqués à la maison. Les modalités étant laissées aux soins de chaque CSS, les conditions varient grandement à travers la province. Les étapes à suivre pour sanctionner les études à la fin du parcours scolaire devraient être documentées, uniformisées, claires et atteignables pour les jeunes à la maison souhaitant une chance de réussite égale à celles des élèves en établissement scolaire. Des critères définis sur l'obtention des unités et des manières adaptées de passer les examens de sanction sont à privilégier. On pourrait imaginer que les établissements privés puissent effectuer la sanction des études de nos jeunes, ou encore de créer un nouveau CSS qui s'occuperait seulement de la sanction des études des jeunes éduqués à domicile. Ce CSS pourrait être lié plus directement à la DEM, afin de faciliter tout le processus d'encadrement des élèves en enseignement à la maison. Ces avenues permettraient de trouver des solutions adaptées à la réalité de nos jeunes lorsqu'il s'agit de leur diplomation.

Aussi, les modifications à la Loi sur l'instruction publique (LIP) et l'adoption du règlement concernant l'éducation à domicile étant relativement nouveaux, il serait judicieux de mettre sur pied la table de concertation prévue à l'article 459.5.2 de la LIP : « Le ministre constitue la Table de concertation nationale en matière d'enseignement à la maison. Cette table conseille le ministre sur toute question qu'il lui soumet. » Cette instance, regroupant tous les acteurs concernés, permettrait de proposer des solutions aux défis rencontrés en scolarisation à domicile.

Question 3 : Y a-t-il des acquis que nous pourrions conserver après la crise?

La pandémie et l'état de crise que nous traversons auront permis de développer une nouvelle culture d'apprentissage en ligne. Nous croyons qu'il est temps plus que jamais d'agrandir l'offre de cours en ligne ou à distance reconnus pour les élèves de 16 ans et moins, ainsi que le recommandait le Protecteur du citoyen dans son rapport *La scolarisation à la maison : pour le respect du droit à l'éducation des enfants*² et nommé à l'article 459.5.3 de la LIP.

² Protecteur du Citoyen. *La scolarisation à la maison : pour le respect du droit à l'éducation des enfants : Rapport*, Assemblée Nationale, 28 avril 2015

Axe 3 - Le bien-être et la santé mentale

Question 1 : Quelles pistes d'action devraient être maintenues ou bonifiées?

Nous croyons que l'accès à des groupes de soutien est bénéfique pour l'ensemble des enfants poursuivant leur parcours à la maison puisque la fréquentation d'un tel groupe offre des opportunités de socialisation et permet un enrichissement de l'expérience éducative. Il serait donc pertinent de permettre et d'encourager l'accès à des groupes de soutien, voire à des sous-groupes, sous forme de bulle stable, tel qu'on le voit avec les groupes-classes dans les écoles et ce, même en temps de pandémie.

Question 2 : Quelles nouvelles actions pourraient être déployées?

Il est nécessaire que les enfants scolarisés à la maison n'aient pas à subir un niveau d'anxiété de performance plus élevé que la normale. Nous croyons donc que ceux-ci auraient avantage à passer les examens dans un lieu connu et habituel, en étant encadrés par des gens de confiance. Nous proposons que quiconque ayant un brevet d'enseignement puisse superviser les périodes d'examen, et que celles-ci puissent se dérouler en dehors des écoles : soit à distance avec caméra ouverte, soit dans un autre lieu choisi par le titulaire d'un brevet d'enseignement. Les jeunes à la maison devraient également avoir accès à une préparation aux examens au même titre que les élèves des écoles. Nous proposons que soient envisagées l'approbation de méthodes d'éducation et d'évaluation alternatives, par exemple le portfolio, afin de mener à l'obtention d'unités, tel que nous le voyons dans certaines écoles alternatives.

Question 3 : Y a-t-il des acquis que nous pourrions conserver après la crise?

Nous croyons fermement que la socialisation est présente à tous les niveaux de la société, et non seulement entre enfants du même âge. Cela doit impérativement être reconnu. Le développement de l'empathie est présent lors des implications sociales de l'enfant avec la société. Nous croyons donc qu'il faut, par exemple, encourager nos jeunes à faire du bénévolat dans leur communauté et à s'y intégrer de diverses manières significatives.

L'acquis le plus important est sans aucun doute celui d'amener au centre du débat la question de la santé mentale dans le domaine de l'éducation. Nous croyons qu'il est primordial de s'intéresser à la santé mentale de nos jeunes, à leurs besoins, à leurs envies, à leurs manières d'apprendre. L'anxiété est le problème de santé mentale le plus courant chez les jeunes. De nombreux parents ont vécu avec des jeunes souffrant d'anxiété sociale ou d'anxiété de performance. Pour ces parents, l'éducation à domicile représente souvent la seule issue. Les jeunes y trouvent ainsi leur rythme. Ils peuvent redécouvrir le plaisir d'apprendre, de s'émerveiller sans la pression de l'extérieur. Nous pensons que l'éducation à domicile devrait être valorisée et présentée comme une avenue valide pour les jeunes éprouvant des problèmes de santé mentale, ainsi que pour divers types d'apprenants.